

Renseignements importants à l'intention des prêteurs agréés

RAPPORT SUR LES PRÊTS EN SOUFFRANCE : DATE DE PRISE D'EFFET DU NOUVEAU MODÈLE NORMALISÉ

OBJET

Informers les prêteurs agréés de la date de prise d'effet de la mise en œuvre du nouveau modèle normalisé de rapport sur les prêts hypothécaires assurés en souffrance. Ce modèle s'appliquera aux prêts pour propriétaires-occupants et aux prêts pour petits immeubles locatifs (un à quatre logements) assurés à l'unité et en portefeuille.

CONTEXTE

La conjoncture économique a continué de faire ressortir l'importance de recueillir des données plus complètes, ainsi que la nécessité d'obtenir ces données plus fréquemment.

Le 30 juillet 2020, les trois assureurs hypothécaires du Canada ont annoncé des changements aux exigences en matière de rapports qui obligeront les prêteurs à adopter un nouveau modèle normalisé de rapport sur les prêts en souffrance prenant effet le 30 septembre 2020.

À la suite de l'annonce du 30 juillet 2020, un certain nombre de prêteurs ont indiqué qu'ils avaient de la difficulté à mettre en œuvre le nouveau modèle normalisé de rapport sur les prêts en souffrance dans les délais requis. Afin de permettre d'autres consultations avec les prêteurs et d'assurer une transition en douceur, la date de la mise en œuvre a été reportée.

MISE EN ŒUVRE ET DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR

Après consultation des prêteurs, le nouveau modèle normalisé de rapport sur les prêts en souffrance entrera en vigueur le **31 mai 2021** et devra être transmis dans les 15 jours suivant la fin de chaque mois. Par souci de clarté, le 15 juin 2021 est la date limite pour le signalement initial des prêts en souffrance au 31 mai 2021.

Les prêteurs doivent s'assurer que les données soumises sont complètes et exactes. Les prêts en souffrance doivent être déclarés conformément aux éléments de données et aux descriptions indiqués dans le modèle normalisé de rapport sur les prêts en souffrance.

Les prêteurs doivent informer les assureurs hypothécaires s'ils continuent d'éprouver des difficultés à mettre en œuvre l'un ou l'autre des nouveaux champs de données. Nous sommes déterminés à collaborer avec les prêteurs pour améliorer les rapports, ce qui permettra aux assureurs de prêts hypothécaires d'avoir une meilleure connaissance de la gestion des risques dans l'ensemble du secteur hypothécaire.

Si vous avez des questions ou des commentaires, n'hésitez pas à communiquer avec [Laura Morgan](#), vice-présidente, Atténuation des pertes, au (416) 770-8973, ou avec votre chef du développement des affaires.

Nom	Titre	Téléphone	Courriel
Lisa Trudell	Vice-présidente Ventes nationales	905.287.5369	lisa.trudell@sagen.ca
Annie Carpentier	Vice-présidente Développement des affaires	905.287.5539	annie.carpentier@sagen.ca
Kiki Sauriol-Roode	Vice-présidente Développement des affaires	905.287.5379	kiki.sauriol-roode@sagen.ca
Marc Shendale	Vice-président Développement des affaires	905.287.5392	marc.shendale@sagen.ca
Mark Stamm	Vice-président Développement des affaires	514.347.5759	mark.stamm@sagen.ca

Cordialement,



Debbie McPherson

Sagen

Première vice-présidente, Ventes et marketing

Téléphone : 905.287.5465

Courriel : debbie.mcpherson@sagen.ca